

Cadre d'évaluation des apprentissages

Français,
langue
d'enseignement

Enseignement
secondaire

1^{er} et 2^e cycle

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010
ISBN 978-2-550-60249-1 (PDF)
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire
ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu,
le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.



Cadre d'évaluation des apprentissages

INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation, qui ont été annoncées dans *L'école, j'y tiens!*, et de la publication des documents sur la progression des apprentissages, le régime pédagogique a été modifié et prévoit que l'évaluation s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* afférent à chaque programme. Ce document fournit les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages prévus au Programme de formation de l'école québécoise et contribue à en assurer la validité.

Constitution du résultat disciplinaire

Pour chaque discipline, le Cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire transmis à l'intérieur de chacun des bulletins. Il est à noter qu'un tableau synthèse, publié séparément, présente les pondérations pour l'ensemble des disciplines de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation présentés dans le Cadre d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation. Ils tiennent compte des précisions apportées dans les documents sur la progression des apprentissages quant aux connaissances que les élèves doivent acquérir et mobiliser. La présentation des critères est structurée de façon à simplifier l'évaluation en permettant notamment de réduire le nombre de résultats à consigner et à communiquer dans les bulletins.

Évaluation des connaissances

Le Cadre d'évaluation balise la manière dont les connaissances doivent être prises en compte dans l'évaluation. Ainsi que le précise le texte d'introduction des documents sur la progression des apprentissages, l'évaluation doit « porter à la fois sur les connaissances de l'élève et sur la capacité qu'il a de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences ».

Français, langue d'enseignement

Enseignement secondaire, 1^{er} et 2^e cycle

Constitution des résultats

En français, langue d'enseignement, conformément au régime pédagogique, le résultat disciplinaire ainsi que les résultats pour chacune des compétences sont communiqués au bulletin. La pondération permettant de constituer le résultat disciplinaire est présentée dans les tableaux suivants.

1 ^{re} à 4 ^e année du secondaire		
Pondération		Libellé du bulletin
<i>Lire et apprécier des textes variés</i>	40 %	Lire
<i>Écrire des textes variés</i>	40 %	Écrire
<i>Communiquer oralement selon des modalités variées</i>	20 %	Communiquer oralement

5 ^e année du secondaire		
Pondération		Libellé du bulletin
<i>Lire et apprécier des textes variés</i>	40 %	Lire
<i>Écrire des textes variés</i>	50 %	Écrire
<i>Communiquer oralement selon des modalités variées</i>	10 %	Communiquer oralement

Critères d'évaluation et explicitation

Les critères d'évaluation sont présentés à l'intérieur des tableaux figurant aux pages suivantes. Ils sont accompagnés d'une explicitation visant à guider les enseignants dans le choix ou l'élaboration des outils d'évaluation. Les critères ou les éléments d'explicitation marqués d'un astérisque (*) doivent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérés dans les résultats.

Il est à noter que les critères liés à l'écoute et à la prise de parole qui figurent séparément dans le Programme de formation sont regroupés dans le tableau 3 portant sur la compétence *Communiquer oralement selon des modalités variées*.

Évaluation des apprentissages

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant la responsabilité du choix des « instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés » (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de faire appel à une diversité de moyens pour évaluer les apprentissages des élèves, qu'il s'agisse par exemple d'un contrôle sur l'acquisition de connaissances ou d'une grille d'évaluation portant sur la mobilisation de celles-ci dans le contexte de la réalisation d'une tâche.

TABLEAU I

*Lire et apprécier des textes variés*40 % (1^{re} à 5^e année)**Évaluation des apprentissages**

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes	• Contenu • Organisation • Point de vue
Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes	• Contenu • Organisation • Point de vue • Justification appuyée sur des éléments explicites et implicites issus du texte et sur des repères culturels
Réaction fondée à un ou plusieurs textes	• Effets suscités par le texte • Justification appuyée sur des éléments explicites et implicites issus du texte et sur des repères culturels
Jugement critique et fondé sur un ou plusieurs textes	• Recours à des critères d'appréciation • Comparaison entre des textes ou des éléments de texte • Justification appuyée sur des éléments explicites et implicites issus du texte et sur des repères culturels
Recours à une démarche et à des stratégies appropriées*	• Planification de la lecture • Compréhension et interprétation d'un texte • Réaction au texte • Évaluation de l'efficacité de la démarche

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

TABLEAU 2

Écrire des textes variés

40 % (1^{re} à 4^e année)
50 % (5^e année)

Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Adaptation à la situation de communication	• Paramètres de la tâche (sujet ou thème, texte à produire, destinataire, nombre de mots, etc.) • Pertinence du contenu et du point de vue • Procédés textuels, stylistiques et linguistiques
Cohérence du texte	• Continuité • Progression • Non-contradiction • Organisation
Utilisation d'un vocabulaire approprié	• Variété de langue • Norme (impropriétés, barbarismes, anglicismes, etc.)
Construction des phrases et ponctuation appropriées	• Construction des phrases et des groupes syntaxiques • Ponctuation
Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale	• Orthographe d'usage • Accord dans les groupes syntaxiques et entre les groupes syntaxiques • Conjugaison
Recours à une démarche et à des stratégies appropriées*	• Planification de l'écriture du texte • Rédaction du texte • Révision, amélioration et correction du texte • Évaluation de l'efficacité de la démarche

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

TABLEAU 3

Communiquer oralement selon des modalités variées

20% (1^{re} à 4^e année)

10% (5^e année)

Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Compréhension juste et interprétation fondée d'une production orale	• Contenu • Organisation • Point de vue • Justification appuyée sur des éléments explicites et implicites issus de la production orale et sur des repères culturels
Réaction fondée à une production orale	• Effets suscités par la production orale • Justification appuyée sur des éléments explicites et implicites issus de la production orale et sur des repères culturels
Jugement critique et fondé sur une production orale	• Recours à des critères d'appréciation • Justification appuyée sur des éléments explicites et implicites issus de la production orale et sur des repères culturels
Adaptation à la situation de communication	• Paramètres de la tâche (sujet, genre de production, destinataire, etc.) • Pertinence du contenu et du point de vue • Procédés textuels, stylistiques et linguistiques • Éléments paraverbaux et non verbaux
Cohérence des propos	• Continuité • Progression • Non-contradiction
Utilisation d'éléments verbaux appropriés	• Variété de langue • Vocabulaire • Syntaxe
Recours à une démarche et à des stratégies appropriées*	• Planification de l'écoute et de la prise de parole • Compréhension et interprétation des productions orales • Prise de parole (individuellement et en interaction) • Réaction à l'écoute • Ajustement de la prise de parole • Évaluation de l'efficacité de la démarche

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

